

RAPPORT ANNUEL 2024

DEVELOPPEMENT DURABLE

VILLE D'AUBAGNE



AUBAGNE
en Provence

Aubagne est une commune située à l'Est de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein d'un bassin de vie de plus de 100.000 habitants. Forte de plus de 48 000 habitants, Aubagne est composée à 70% d'espaces naturels et agricoles.

Aubagne est la 5^{ème} Ville du Département des Bouches-du-Rhône, située à un carrefour entre Marseille, Aix-en-Provence et Toulon, à moins de 15km de la mer Méditerranée.

Aubagne regroupe à la fois une zone économique dense (avec cinq zones économiques, industrielles et commerciales, un centre-ville riche en événements célébrant les traditions locales) et un territoire possédant un patrimoine naturel remarquable avec le Garlaban qui la domine de ses 741m de hauteur et l'Huveaune, fleuve qui prend sa source aux pieds de la Sainte Baume et se déverse dans la mer.

Autant d'atouts qui mettent en avant l'importance des enjeux environnementaux sur l'ensemble de son territoire qui offre un réservoir exceptionnel d'espèces animales et végétales.

Mais ce patrimoine naturel est fragile. Les études de la Métropole Aix Marseille Provence montrent que 22% de la faune et flore recensées sur le territoire métropolitain se situe à Aubagne, soit 191 espèces protégées au niveau national.

Il est indispensable de développer la biodiversité existant entre les espaces agricoles, l'Huveaune et son parcours, et les paysages du Garlaban.

Au cœur de l'actualité 2024, le défi climatique occupe toujours une place essentielle : inondations, crise énergétique, validant ainsi l'engagement fort de la Ville d'Aubagne en faveur de l'environnement et de la transition écologique.

La Ville a débuté durant l'année 2024 un nombre conséquent de projets recensés dans le présent rapport. Ainsi, elle a notamment obtenu le 14 octobre 2024 le renouvellement de son label « Territoire durable : une Cop d'Avance » délivré par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARBE) pour 3 ans, permettant de poursuivre ses actions sur le territoire en faveur de l'écologie.



La Ville d'Aubagne est plus que jamais investie dans la transition écologique de son territoire, conciliant développement urbain et préservation de l'environnement.

SOMMAIRE

I/ Reconquête de la Biodiversité	5
I/ a) LABELLISATION « TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE »	5
I/ b) ABC DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	5
I/ c) OBTENTION DU LABEL « VILLE AMIE DES ANIMAUX »	6
I/ d) RENOUVELLEMENT DU LABEL LPO (LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX)	7
I/ d) INSTALLATION DE NICHOURS POUR LES MARTINETS NOIRS (ESPECE MENACEE)	8
II/ Préservation du Patrimoine naturel pour une Ville Nature	9
II/ a) DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET BIO	9
II/ b) CHARTE ZERO PLASTIQUE	10
II/ c) POURSUITE DU PLAN DE VÉGÉTALISATION DES ÉCOLES	10
II/ d) LE MARCHÉ DES ENFANTS DU 14 MAI 2024	12
II/ e) OPERATION « NETTOYONS LE SUD » ORGANISEE LE 13 AVRIL 2024	13
II/ f) L'OPÉRATION « RIVIÈRES PROPRES » A L'AUTOMNE 2024	14
II/ g) LE FUTUR PARC DE L'HUVEAUNE : UN PROJET DURABLE UNE NOUVELLE FOIS CONCERTÉ	15
III/ Actions transversales de sensibilisation des publics	18
III/ a) FETE DE LA NATURE DU 2 JUIN 2024	18
III/ b) LABORATOIRE DE L'ÉCOLOGIE POSITIVE	19
III/ c) OPERATION « UN ARBRE, UN ENFANT » : POURSUITE DES PLANTATIONS	19
III/ d) DES ÉVÈNEMENTS RESPECTUEUX DE LA CHARTE ÉCO-RESPONSABLE	20
III/ e) LE PROJET DE LA GRAINE A L'ASSIETTE PERDURE	21
III/ f) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE AUBAGNAISE	22
IV/ Une Mobilité douce pour tous	28
IV/ a) DES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LE VELO	28
IV/ b) PRÉSENTATION DU PLAN AUBAGNE À VÉLO 2024 - 2030	28
IV/ c) VÉHICULES ÉLECTRIQUES : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES	29
IV/ d) LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR UNE DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE CO2	30
V/ Des investissements pour plus de sobriété énergétique	33
V/ a) ÉCLAIRAGE PUBLIC	33
V/ b) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	33
V/ c) RÉHABILITATION DE L'HABITAT	35
V/ d) L'EAU DES COLLINES : DES LEVIERS AU SERVICE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	37

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024 VILLE D'AUBAGNE

I/ Reconquête de la Biodiversité

I/ a) LABELLISATION « TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE »

Le 14 octobre 2024, la Ville d'Aubagne se voyait décerner pour le seconde fois le label « Territoire Durable, une Cop d'avance » par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE). Ce label portant sur la période 2024 – 2026 réaffirme l'engagement de la collectivité au service du développement durable. Cette démarche promeut l'écologie positive en prônant les initiatives, les innovations, et les solutions au service de l'environnement.

La Ville d'Aubagne rejoint ainsi les 60 collectivités lauréates sur les 1000 collectivités de la Région.

Certains axes du projet présenté ont particulièrement retenu l'attention du jury : préservation de 70% des espaces naturels et agricoles, rénovation énergétique des bâtiments, Projet Educatif de Territoire 2023-2026, Opération « Un arbre, un enfant » ...

Aujourd'hui, les thématiques « Aubagne, ville nature » et « Reconquête de la Biodiversité » font partie des priorités et la Ville d'Aubagne entend accélérer et renforcer sa démarche environnementale en déclinant un ABC de la Biodiversité communale, accompagnée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et de partenaires associatifs.

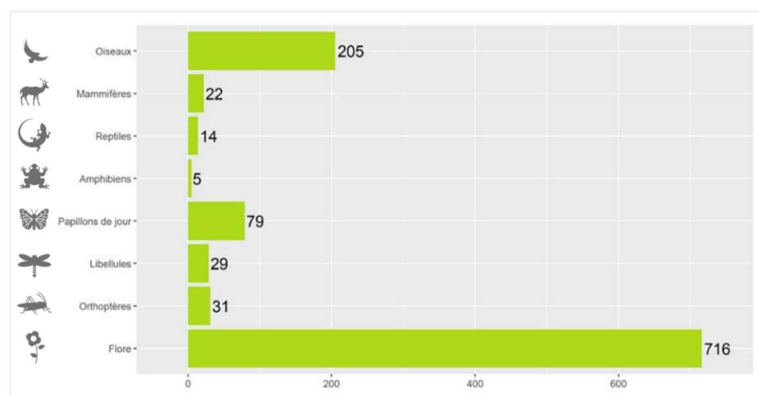
I/ b) ABC DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

La Ville d'Aubagne souhaite renforcer sa démarche environnementale autour de la thématique « Aubagne, Ville Nature » et de la reconquête de la Biodiversité.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur est en effet un réservoir exceptionnel de biodiversité, riche en espèces animales et végétales mais dont le patrimoine naturel est fragile.

Les études de la Métropole Aix-Marseille-Provence indiquent que 22% de la faune et de la flore recensée sur le territoire d'Aix Marseille Provence se situe à Aubagne avec 191 espèces protégées au niveau national.

Il est donc indispensable de renforcer la reconquête de la biodiversité sur le territoire communal.



Richesse floristique et faunistique de la commune d'Aubagne (extrait de l'Atlas Métropolitain de la biodiversité de la Métropole AMP)

La Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé un ABC de la Biodiversité à l'échelle métropolitaine et invite les communes à réaliser leur ABC de la Biodiversité à l'échelon communal, avec une connaissance plus fine du territoire.

L'objectif de ce travail tourne autour de 3 axes :

- Amplifier les connaissances en matière de biodiversité en repérant la présence des espèces,
- Protéger la biodiversité et son milieu, renforcer les espaces de protection de la faune et flore,
- Communiquer et sensibiliser notamment auprès des jeunes générations.

Lors du Conseil Municipal du 25 juin 2024, une délibération a été adoptée pour fonder le cadre de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale. C'est un inventaire de la faune et de la flore qui n'a jamais été encore effectué à l'échelle de la ville. Il sera réalisé en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Côte Provençale, et les associations Ligue pour la Protection des Oiseaux et Coopération Planet.

Le dépôt de candidature suite à l'appel à projets de la Région Sud a été fait le 13 septembre 2024.

Si le projet est retenu, cette démarche de meilleure connaissance, préservation et communication autour de la biodiversité sera financée à 80% par l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Dans le même temps, la Ville d'Aubagne a intégré au printemps 2024 l'association des « Eco-Maires », association nationale et internationale des Maires et des élus locaux. Ce réseau va permettre de s'inspirer et de développer des bonnes pratiques pour accompagner les projets du territoire communal en faveur de la biodiversité.

I/ c) OBTENTION DU LABEL « VILLE AMIE DES ANIMAUX »

La Ville d'Aubagne vient d'obtenir le label « Ville amie des animaux » de la Région Sud, qui reconnaît les actions concrètes menées pour le bien-être animal.

La cause animale fait partie des priorités de travail sur des thématiques telles que l'assistance et la pédagogie. Des partenariats renforcés sont entretenus avec « 30 millions d'amis » et la SPA afin de développer une politique de stérilisation des chats libres sauvages et d'élaborer un plan d'identification. Des denrées restantes de l'Épicerie Sociale du CCAS d'Aubagne sont réservées aux animaux hébergés par l'association des Chats du Cœur.

Sensibiliser au bien-être animal, éduquer et partager avec les plus jeunes mais aussi les plus grands est aussi une nécessité pour la protection de tous les animaux.

La protection des oiseaux avec la LPO, la Journée de la cause animale, la Journée du Cheval, ou encore la Fête de la Nature sont autant d'événements qui placent la sensibilisation pour la préservation des espèces comme une priorité de la Ville.



Le 4 octobre 2024, la convention en matière de protection de la faune avicole a été renouvelée et signée pour une nouvelle période de 3 ans (2024-2026) avec la Ligue de Protection des Oiseaux, confirmant ainsi l'engagement de la ville en faveur de l'environnement.



Agir pour
la biodiversité

Pour rappel, la Ville d'Aubagne dispose de deux sites remarquables en faveur de l'environnement :

Le Centre de vacances de St-Vincent-les-Forts

Le Centre est équipé d'un observatoire à oiseaux, et des animations de découverte de la faune et de la flore y sont proposées.

Le Centre de vacances détient depuis 2014 le label « Refuge LPO ». Ce partenariat engagé avec la Ligue de Protection des Oiseaux implique le bon accueil des diverses espèces, et la préservation de la biodiversité sur cette propriété de la Ville d'Aubagne.

La mise en place de nichoirs, et la proposition d'animations autour de l'observatoire à oiseaux offrent toujours le bonheur d'apercevoir buses, milans noirs, circaètes, éperviers, faucons, et même des aigles si la chance est au rendez-vous.

Les jeunes vacanciers apprennent à se servir de jumelles, à décrire les caractéristiques de tel ou tel volatile, avant d'approfondir leurs connaissances des oiseaux observés : chant, habitat, mode de vie.

Un projet de mise en place d'un atelier d'observation d'insectes est également en cours.

Le Centre de loisirs des Espillières

Le site est également labellisé LPO depuis 2022 et permet aux enfants, aux jeunes et aux adultes d'observer les oiseaux et d'agir pour leur protection :

- Fabrication de mangeoires durant les vacances de printemps
- Observation et alimentation cet hiver
- Jeu à la découverte du chant des oiseaux
- Animation avec une longue vue pour décrire et reconnaître les oiseaux



↑ L'observatoire et sa « planche à oiseaux » au centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts.



I/ d) INSTALLATION DE NICHOURS POUR LES MARTINETS NOIRS (ESPECE MENACEE)

La population de Martinets noirs a diminué de 46% en 30 ans, ce qui a conduit à protéger par la loi cette espèce menacée, qui joue un rôle important dans la régulation des populations d'insectes.

L'inventaire métropolitain a repéré 3 espèces de martinets qui vivent dans notre Région.

La Ville d'Aubagne a décidé d'œuvrer pour cette protection, avec l'aide du Département des Bouches-du-Rhône en installant des nichoirs à Martinets noirs.

Durant l'été 2024, les services municipaux ont installé un nichoir à l'école Antide Boyer, puis à l'automne au Parc Jean Moulin, tandis que les deux derniers étaient fixés au Parc en ciel et au cimetière de Fenestrelles.

Nichoir positionné à l'école Antide Boyer



Cimetière de Fenestrelles

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

VILLE D'AUBAGNE

II/ Préservation du Patrimoine naturel pour une Ville Nature

II/ a) DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET BIO

Le Camp de Lambert, un projet en faveur de l'agriculture péri-urbaine

La Ville d'Aubagne, qui s'engage pour une agriculture locale et naturelle, a signé des baux agricoles en 2023 pour installer 6 agriculteurs sur le site de Camp de Lambert, enclave verte de 15 hectares en plein cœur du quartier de la Perussonne.

Grâce aux partenariats avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, les SAFER, le CETA du Pays d'Aubagne et la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM), le choix des projets et l'installation des exploitants ont été facilités en leur permettant de bénéficier de l'électricité et de l'eau des réseaux.

Les exploitants agricoles installés ont commencé à développer leurs projets pour une agriculture péri-urbaine privilégiant le bio et les circuits courts. Ils vont pouvoir mutualiser leurs achats de matériel et bénéficier d'un soutien bienvenu pour la mise en œuvre de leurs projets.

Le site comprend un bâtiment agricole réhabilité afin d'y installer les locaux des agriculteurs, bureaux, laboratoire, hangars. Quant à la bastide en excellent état, elle sera réservée pour une autre utilisation non directement agricole mais liée aux actions engagées par la Ville au titre de l'écologie positive.

Cette installation symbolise l'engagement fort de la Ville en faveur de l'agriculture, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence et pour lequel le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône apporte son soutien.

Les premiers effets de cette opération vont se concrétiser avec l'arrivée des premiers légumes d'hiver en agriculture biologique arrivant sur les marchés de proximité (circuits courts).



Dans le même temps, un espace "Le carré des producteurs" est créé sur les marchés d'Aubagne, pour les agriculteurs vendant en direct aux consommateurs, afin de valoriser la production locale en circuit-court.

Au CCAS, une approche engagée en faveur de l'environnement

Le CCAS a fait le choix d'un développement durable tourné vers ses publics.

Ainsi une convention a été signée avec une association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) du territoire dans le cadre d'un projet « paniers solidaires, mieux manger pour tous » porté par l'épicerie sociale.

Ce projet vise à favoriser la consommation de produits frais de saison en circuit court provenant des producteurs du territoire. Grâce à ce projet, le CCAS accompagne ses publics les plus fragiles vers une meilleure alimentation tout en favorisant une économie plus durable, en faveur de l'environnement.

II/ b) CHARTE ZERO PLASTIQUE



La Commune est engagée depuis février 2021 dans la charte régionale « zéro déchet plastique » et poursuit son travail en vue d'une élimination progressive du plastique que l'on retrouve au quotidien.

En février 2021, la charte d'engagement « Sud zéro déchet plastique » a été signée par la Ville en partenariat avec l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement). Aubagne devient l'une des premières collectivités de la région à s'engager dans une consommation responsable du plastique.

Cette charte a pour vocation d'inciter les acteurs locaux à s'engager dans une démarche zéro déchet plastique, en limitant l'usage, en travaillant à une gestion optimisée de la collecte du tri, actions pouvant s'accompagner de campagnes de sensibilisation et de formation.

La Ville a exprimé à nouveau sa volonté de se réengager dans cette charte et poursuivre ses actions.

Des actions de terrain seront entreprises en fin d'année 2024 sur les marchés d'Aubagne pour sensibiliser les commerçants non sédentaires et arrêter l'usage des sacs plastiques en incitant les consommateurs à faire leurs achats avec leurs cabas réutilisables en tissu.

II/ c) POURSUITE DU PLAN DE VÉGÉTALISATION DES ÉCOLES

Après six écoles en 2023, c'est au tour de dix nouveaux sites de bénéficier de travaux de désimperméabilisation des sols et de végétalisation dans les cours d'écoles.

Les ilots de fraîcheur ainsi créés et le contact avec la nature au quotidien permettront un bien-être accru pour les écoliers et les personnels.

Pour rappel, à l'objectif général de création d'ilots de fraîcheur ont été rajoutés deux impératifs :

- Désimperméabiliser les sols ;
- Créer des zones ombragées (absence de préau sur 3 cours d'écoles).

Le projet a permis d'intégrer également d'autres besoins :

- Rafraîchir les façades des bâtiments scolaires ;
- Remplacer des brises vues par des haies végétalisées ;
- Rajouter des jeux d'enfants lorsqu'il en manque ;
- Prévoir une articulation des réseaux d'irrigation et la gestion des eaux pluviales.

Concernant la poursuite des travaux de végétalisation pour l'année 2024 :

Au total, ce sont 1003m² (soit 14% de la superficie des cours d'écoles concernées) de surfaces qui ont été désimperméabilisées et sur 712m² ce sont 2851 arbustes et 19 arbres de hautes tiges qui ont été plantés pour un coût global d'environ 500.000€.

Ecole Elémentaire Perussonne :

256 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
256 m² de surfaces végétalisées créées,
332 arbustes plantés.

Coût total : 53 174 € TTC

Ecole Maternelle Pin-Vert :

337 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
58 m² de surfaces végétalisées créées,
140 arbustes plantés,
1 arbre de haute tige planté.

Coût total : 121 853 € TTC

Ecole Elémentaire Pin-Vert :

66 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
66 M² de surfaces végétalisées créées,
216 arbustes plantés,
1 arbre de haute tige planté.

Coût total : 83 250 € TTC

Ecole Elémentaire Tourtelle :

38 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
30 m² de surfaces végétalisées créées,
790 arbustes plantés,
7 arbres de haute tige plantés.

Coût total : 65 616 € TTC

Ecole Maternelle Palissy :

77 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
77 m² de surfaces végétalisées créées,
124 arbustes plantés.

Coût total : 26 220 € TTC

Ecole Maternelle Louise Michel :

82 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
82 m² de surfaces végétalisées créées,
165 arbustes plantés.

Coût total : 29 266 € TTC

Ecole Elémentaire Chaulan :

15 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
15 m² de surfaces végétalisées créées,
76 arbustes plantés,
1 arbre de haute tige planté.

Coût total : 21 865 € TTC

Ecole Maternelle Valriant :

4 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
820 arbustes plantés,
6 arbres de haute tige plantés.

Coût total : 54 186 € TTC

Ecole Élémentaire Paul Eluard :

9 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
9 m² de surfaces végétalisées créées,
22 arbustes plantés.

Coût total : 35 314 € TTC

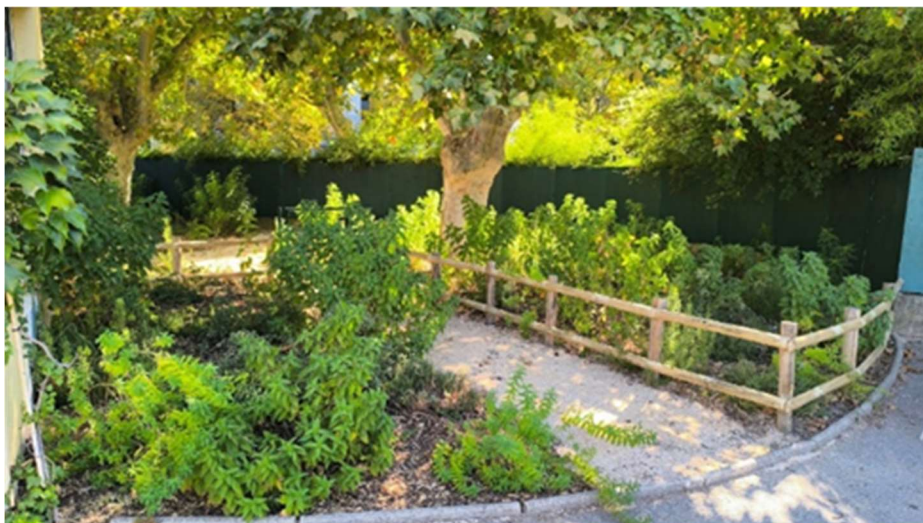
Ecole Maternelle Paul Eluard :

119 m² de surfaces désimperméabilisées créées,
119 m² de surfaces végétalisées créées,
166 arbustes plantés,
3 arbres de haute tige plantés.

Coût total : 14 975 € TTC

Les Directions Éducation et Services Techniques poursuivront ce programme sur les dernières écoles, en partenariat avec les utilisateurs, sur les exercices budgétaires 2025 et 2026.

En septembre 2026, **100%** des cours d'école seront végétalisés.



II/ d) LE MARCHÉ DES ENFANTS DU 14 MAI 2024

En partenariat avec les Marchés de France et dans le cadre du Contrat de service public de restauration collective avec le prestataire GARIG, la Ville d'Aubagne a organisé le 14 mai 2024 un « marché des enfants » à l'école Antide Boyer.

Pour cette première édition amenée à être renouvelée, les 11 classes élémentaires de l'école d'Antide Boyer ont participé à cette animation inédite.

Dix stands à hauteur d'enfant représentant un véritable marché ont accueilli pendant 30 min des groupes de 30 enfants. Les enfants ont fait leur marché avec de la monnaie "Fruitatou", ils ont pu être vendeurs ou acheteurs. Chacun repartait avec son petit panier de 5 fruits et légumes et participait ensuite à la préparation de brochettes de fruits, puis à une dégustation.

A travers cette initiative, l'objectif est d'apprendre aux enfants à bien manger dès le plus jeune âge, à les sensibiliser de manière ludique à la nutrition, mais aussi aux circuits courts.



LE MARCHÉ DES ENFANTS

Le Mardi 14 Mai



ANTIDE BOYER



II/ e) OPERATION « NETTOYONS LE SUD » ORGANISEE LE 13 AVRIL 2024

Il s'agissait de la 2^{ème} participation de la Ville d'Aubagne, qui a permis de récolter 240 kg de déchets : canettes et capsules en métal, bouteilles en verre, emballages vides, tissus, pneus, fils électriques ... et un millier de mégots !

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et de 2 bénévoles du BAFA Citoyen 2024 étaient présents.

Avec la présence d'une trentaine de bénévoles, le quartier des Passons et les alentours de l'Espace Art et Jeunesse ont été nettoyés lors de l'opération « Nettoyons le Sud », impulsée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Deux autres zones de ramassage étaient prévues autour de la Maison de Quartier Tourtelle et du Parc Jean Moulin.

En participant à cette opération, le CMJ a réalisé sa campagne de nettoyage, projet voté en Conseil Municipal du CMJ en juin 2023.



Les objectifs de cet évènement étaient :

- ✓ De sensibiliser les Aubagnais, des plus jeunes aux plus âgés, aux déchets jetés par terre, à la qualité de l'espace public, à la préservation de l'environnement,
- ✓ De ramasser des déchets dans l'espace public.



II/ f) L'OPÉRATION « RIVIÈRES PROPRES » A L'AUTOMNE 2024

Coordonnée par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Huveaune Côtiers Aygalades (EPAGE HuCA), l'opération « Huveaune propre » rebaptisée « Rivières Propres » a eu lieu pour sa 9^{ème} édition à l'échelle des bassins versants de l'Huveaune, du Jarret et des Aygalades du 3 octobre au 9 novembre 2024 pour une intervention collective de nettoyage des cours d'eau.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie globale de réduction des déchets présents dans les cours d'eau du territoire. Conciliant sensibilisation écocitoyenne et pédagogie envers les plus jeunes, elle fédère une diversité d'acteurs qui souhaitent s'impliquer en faveur de la protection des milieux aquatiques.

Pour rappel, les déchets jetés dans la nature ou en ville, hors d'une poubelle, sont emportés par les vents et les pluies dans les rivières et vont jusqu'à la mer où ils intoxiquent et tuent les espèces les plus fragiles.

Ces journées ont été ouvertes à tous les citoyens voulant œuvrer à conquérir un environnement propre. Parmi eux, plusieurs classes élémentaires (écoles de Beaudinard, Paul Eluard ...) ont participé à ces journées de

ramassage des déchets le long des berges de l’Huveaune, ainsi que des élèves des collèges Lou Garlaban et Nathalie Sarraute et des lycées Joliot-Curie et Eiffel.

A l’échelle d’Aubagne, 12 structures (écoles, collèges, lycée, associations, entreprises, service public) étaient inscrites à cette opération, ce qui en fait un franc succès.

Au total, ce sont plus de 2500 personnes volontaires qui s’inscrivent et ramassent environ 70 m³ de déchets sur 35kms de cours d’eau.

Cette initiative exemplaire permet de retirer les détritiques qui jonchent le lit et les berges de l’Huveaune ; elle sensibilise les multiples publics aux risques liés aux déchets sauvages, et invite à intégrer des éco-gestes à son quotidien.

Rivières Propres 2024 : agissons ensemble pour nos bassins versants !

9^{ème} édition



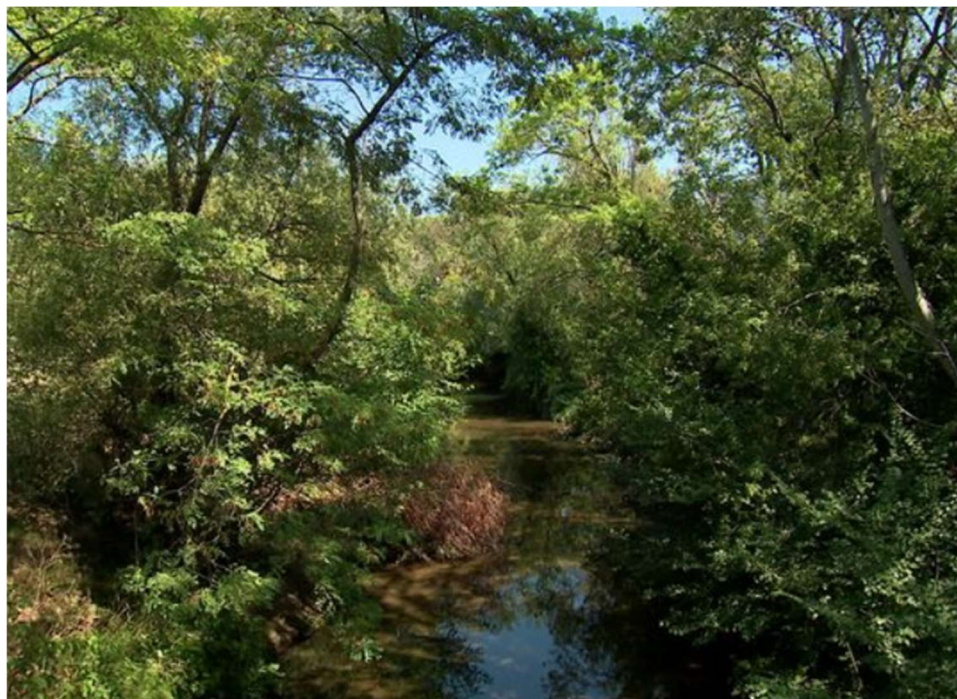
II/ g) LE FUTUR PARC DE L’HUYEAUNE : UN PROJET DURABLE UNE NOUVELLE FOIS CONCERTÉ

Le projet du Parc de l’Huveaune ambitionne d’offrir aux Aubagnais une nouvelle vision du fleuve afin qu’ils se réapproprient cet espace naturel où les divers usages proposés inciteront également au respect de l’environnement et prendront en compte les risques d’inondation qui sont de plus en plus prégnants.

La situation actuelle est marquée par une dégradation du milieu, incluant la présence d’espèces envahissantes, des rives abruptes qui ne favorisent pas le développement d’une végétation sur berges fonctionnelles, un mauvais état général du cours d’eau et une perte de continuité écologique.

Dans ce parc, il est constaté un appauvrissement des écosystèmes, en grande partie à cause de la prolifération croissante d’espèces envahissantes qui prennent de plus en plus de place au détriment des espèces inféodées au milieu, contribuant ainsi à l’appauvrissement des berges.

Le projet présenté en 2023 a suscité une opposition liée à la prévision d'abattage d'arbres pour élargir les berges du fleuve et permettre de répondre à plusieurs nécessités, notamment la restauration et la valorisation des berges et du lit de l'Huveaune afin de rétablir sa fonction écologique et prévenir le risque d'inondation.



Après une nouvelle concertation citoyenne au printemps 2024 menée par l'EPAGE HuCA (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux Huveaune – Côtiers – Aygalades), un consensus a été trouvé privilégiant un scénario partiel limitant le nombre d'arbres à abattre. Il a été convenu que le projet devait être réalisé par étapes.

De nombreux points fédèrent autour des aménagements suivants :

- La création d'un cheminement pour les mobilités douces
- L'accès aux Personnes à Mobilité Réduite
- L'aménagement d'espaces de détente et de loisirs
- L'installation de mobiliers utiles aux visiteurs : bancs, points d'eau, toilettes
- La conservation de l'usage du tennis
- La désimperméabilisation et la valorisation du bassin de la Botte.

D'autres éléments voient des opinions contrastées :

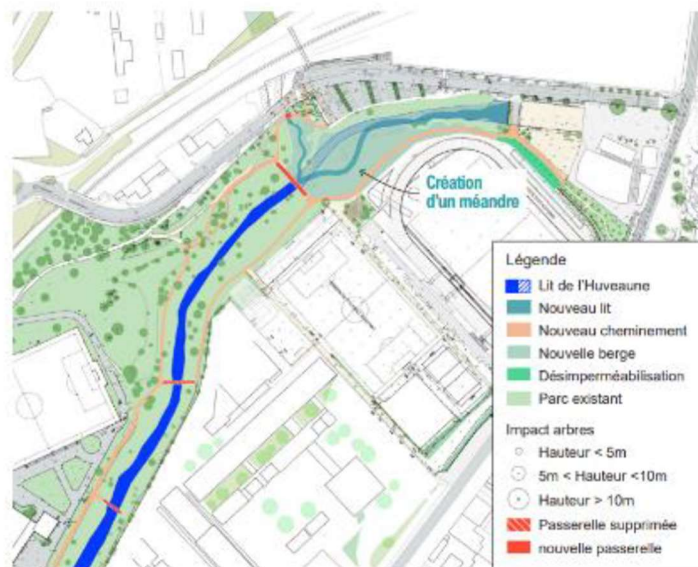
- L'entretien du parc, de sa végétation et de l'Huveaune (besoin de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs, et les moyens alloués)
- L'aménagement du bassin de la Botte
- La réhabilitation de la passerelle de la Californie (« pont des amoureux »)
- Questions diverses (résistance de la végétation au changement climatique, impacts sur la faune ...).

Le choix arrêté (scénario 2) concerne la restauration d'un seul méandre sur le fleuve au lieu des quatre prévus initialement, ainsi que la création d'un bras de décharge qui permettra de ralentir l'écoulement des eaux en

période de crue, dans le respect de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Ce scénario protégera partiellement le lycée Joliot-Curie tout proche en cas de crue vicennale.

SCÉNARIO 2 CRÉATION D'UN MÉANDRE



Végétalisation de l'ensemble du parc : plantation de nombreuses espèces adaptées au climat méditerranéen, techniques de développement rapide de la végétation



Désimperméabilisation du parking de la Californie

Extrait de la restitution par l'Epage Huca suite à nouvelle concertation sur le projet d'aménagement du Parc de l'Huveaune (06/2024)

Les travaux d'aménagement débutent en novembre 2024 suite à cette nouvelle consultation de la population. Ils concernent l'installation de mobiliers favorisant l'appropriation du parc par ses visiteurs (pontons d'observation, agrès sportifs, aire de jeux, ombrières, panneaux pédagogiques, fontaines à eau), la création d'une voie douce pour tous les types de mobilités, la création de deux nouvelles passerelles en conservant le « pont des amoureux » et le maintien d'un court de tennis.

Quant à la valorisation du bassin de la Botte, elle fera l'objet d'un partage des pistes issues du dialogue à l'automne 2024.

Cet aménagement sera une opportunité pour faire un premier test en vue d'une éventuelle mise en œuvre de l'étape suivante (création d'un second méandre).

C'est une étape d'un projet ambitieux conciliant les enjeux environnementaux et de biodiversité. Les arbres qui seront replantés seront d'une grande biodiversité et capables de résister aux périodes de sécheresse à venir (changement climatique et nappes phréatiques en baisse).



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

VILLE D'AUBAGNE

III/ Actions transversales de sensibilisation des publics

III/ a) FETE DE LA NATURE DU 2 JUIN 2024

En partenariat avec l'association "Coopération Planet", le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a participé à la Fête de la Nature au Parc Jean Moulin, pour réaliser sa campagne de sensibilisation aux transports doux, projet voté en Conseil Municipal du CMJ en juin 2023.

Celle-ci a été accomplie par le biais d'un quiz proposé aux visiteurs et d'une présentation de la voie douce reliant Aubagne à Marseille, le long des berges de l'Huveaune.

Les jeunes du CMJ ont également animé différents jeux pour sensibiliser à la protection de l'environnement et à l'écologie de façon ludique avec :

- un jeu de « Mots Croisés » géant,
- une fresque des déchets sur leur durée de vie une fois jetés dans la nature,
- un jeu MEMORY sur les transports doux, l'écologie et la protection de l'environnement.

Les objectifs de cet événement étaient de :

- ✓ Sensibiliser le public à/au :
 - la protection de l'environnement,
 - l'écologie
 - la biodiversité
 - développement durable
 - la transition énergétique
 - la mobilité douce
- ✓ Faire prendre conscience, dès le plus jeune âge, que toutes actions faites pour protéger la nature seront toujours un bénéfice pour l'environnement.



Depuis 2022, le laboratoire de l'écologie positive poursuit tout naturellement ses objectifs de sensibilisation au Développement durable à destination des tous les jeunes aubagnais grâce :

- Au parcours botanique avec près de 30 essences différentes rénové par les Services Techniques de la Commune,
- A la ruche cheminée installée par l'Association La Provence des Abeilles qui permet l'observation des abeilles en toute sécurité,
- Au label LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) au regard de l'engagement de la Ville à préserver la biodiversité du site.
- A la plantation de 105 arbres supplémentaires
- A la création d'un jardin potager ...
- Au parcours pédagogique « Huveaune »
- A des installations low tech* (four solaire, atelier vélo...)
- Activité « grimpe aux arbres » : découverte de la canopée et de l'arbre en général.

*Technologie sobre et résiliente



III/ c) OPERATION « UN ARBRE, UN ENFANT » : POURSUITE DES PLANTATIONS

Pour rappel, ce projet Initié par la Région Sud et l'opération « 1 million d'arbres plantés » en 2019, vise à planter 800 000 arbres en forêt et 200 000 en milieu urbain et / ou péri-urbain afin de veiller au renouvellement des essences adaptées au climat méditerranéen. C'est un programme ambitieux, dont l'objectif correspond à 1 arbre pour 5 habitants sur le territoire régional.



La Ville d'Aubagne a décidé de s'inscrire dès 2021 dans le projet sous la forme de l'action « un arbre un enfant » : pour chaque naissance d'un enfant Aubagnais ainsi que pour chaque passage d'un enfant de la crèche à la maternelle et du CM2 au collège, un arbre est planté. L'objectif étant de planter 1000 arbres annuellement jusqu'en 2026.

Plusieurs actions sont mises en œuvre : lors de la naissance d'un enfant, la Ville effectue une remise symbolique à chaque famille d'un élément à planter (oliviers, jeunes pousses, graines) avec la possibilité de le planter dans le cadre privé ou sur une parcelle dédiée ; pour les élèves de CM2, le don d'un « crayon à planter » a lieu à l'occasion des opérations de plantations proposées par la Ville auxquelles ils participent.

Ainsi en 2024 :

- 500 « crayons à planter » ou « marques pages » ont été offerts au CM2 ;
- 150 oliviers offerts en janvier aux parents des nouveaux nés de 2023 ;
- 250 oliviers offerts en juin aux élèves de CM2 avant leur passage en 6^{ème} ;
- 180 oliviers offerts en juin aux enfants des crèches avant leur passage en maternelle ;
- 750 bombes à graines ont été disséminées sur le chemin de Cassis ;
- 95 arbres plantés le 21 mars dans le cadre du projet « La forêt s'invite à l'école »

III/ d) DES ÉVÈNEMENTS RESPECTUEUX DE LA CHARTE ÉCO-RESPONSABLE

De nombreux événements contribuent à mettre en œuvre la Charte écoresponsable qui sensibilise à la baisse de la consommation des énergies et de l'eau et à la réduction des déchets (arrêt des consommables en plastique, incitation à réduire l'usage des ustensiles jetables, usage de gobelets réutilisables) :

- Fête des Associations
- Fête des Voisins
- Fête du Sport
- Prêt de locaux municipaux aux associations
- Bal des Séniors
- Jardins potagers avec les séniors ou dans les maisons de quartiers (avec l'association Jardilien).

La Maison de la Vie Associative, service municipal, a le projet prioritaire de réduire les impressions papier et dématérialiser les demandes de subventions des associations.

En 2024, environ la moitié des dossiers de demandes de subvention ont été dématérialisés (seuls 66 dossiers sur 142 ont dû être imprimés). L'objectif est de réduire encore plus drastiquement ces chiffres.

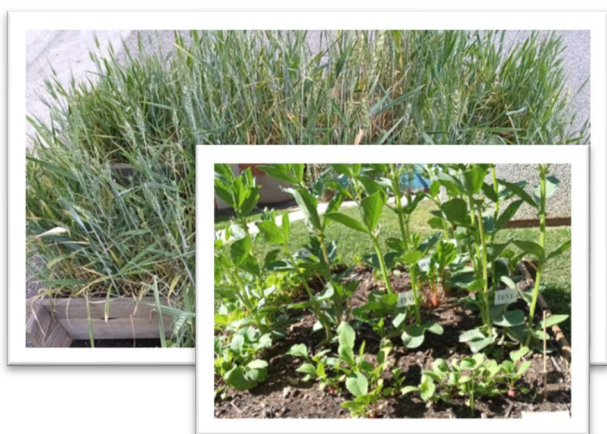


Le programme de sensibilisation au développement et à l'alimentation durables, « **De la Graine à l'Assiette** » est issu du 5ème axe du Projet Educatif De Territoire de la ville d'Aubagne, **l'écologie positive**.

L'écologie positive se distingue de l'écologie classique en étant accessible, attrayante et réalisable dans l'instant, se traduisant par des gestes simples et ludiques.

De 5 sites à son lancement, le dispositif en compte 10 aujourd'hui : 4 maternelles (Gaimard, Palissy, Nelson Mandela, Garenne) et 6 primaires (Antide Boyer, Chaulan, Beaudinard, Victor Hugo, Pin Vert, Passons).

Le volet alimentation durable s'appuie sur les équipes enseignantes et périscolaires pour un travail en synergie sur tous les temps de l'enfant et se déploie au travers des actions et outils proposés :



- Le jardin pédagogique offre un espace éducatif, ludique transverse et partagé ; il fait partie intégrante du dispositif et permet l'observation, l'expérimentation, l'exploration, la connexion avec la nature ... Le jardin est une introduction à la connaissance des plantes qui deviendront des aliments à découvrir, cuisiner, déguster...

- Des actions d'éducation visent à sensibiliser les enfants de CE2 à l'équilibre alimentaire, l'importance des fruits et des légumes, leur saisonnalité



- Des cagettes de fruits et légumes bruts de saison, mises à disposition de tous les sites à chaque période, contribuent à éveiller la curiosité, sensibiliser à la saisonnalité et donner l'envie de goûter les produits présents au menu.

- La visite de la cuisine centrale permet de faire découvrir aux enfants le lieu de fabrication des repas et la légumerie, dédié à au traitement des légumes bruts et de saison



- La malle pédagogique, à destination des maternelles, « Grain 'à livres » est un outil de sensibilisation par le jeu et le livre

- Les campagnes de pesées pain et eau concourent à sensibiliser au gaspillage alimentaire par la visualisation de ce qui n'est pas consommé dans des « gachimètres ».

Elles ont permis une baisse significative de 65% de la quantité d'eau non bue et de 33% du pain non consommé.

CAMPAGNE PESÉES PAIN ET EAU
27/05/24 au 7/06/24

Passons (130/j)

Pesées Pain et Eau non consommés sur 15 jours	Gachimètre pain (retour plateau enfant)	Gachimètre eau (retour plateau enfant)
	2.5 Kg = 6.25 restaurants ou 10 baguettes = 100 tranches de pain	7 litres = 70 verres d'eau
TOTAL		



- La sensibilisation au goûter sain et durable cible les produits de ce petit en-cas de la journée par la visualisation de leurs emballages et leur qualité nutritionnelle

III/ f) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE AUBAGNAISE

Stages Environnement

Trois stages de 4 jours ont été proposés aux jeunes à partir de 12 ans pendant les vacances scolaires.

Cette année, 12 jeunes se sont inscrits par stage (places limitées).



Diverses actions ont été proposées :

- création d'hôtels à insectes,
- réalisation collective d'une « fresque climat » pour retracer les liens de causes à effets et comprendre les enjeux climatiques
- construction de jardinières et d'un meuble à jardin
- confection d'un kokedama (plantes dont les racines sont enveloppées d'une boule de mousse)
- balade « nature apprenante » qui est artistique, avec la découverte du balisage de randonnée
- rallye photos et escape game au Parc du Mugel à la Ciotat
- plongée pour découvrir la Méditerranée et ses petits fonds sous-marins
- lâchers de hérissons aux Espillières
-



Classes de découverte dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle

- 1 classe découverte autour de l'environnement Huveaune – mai 2024 – 24 élèves de l'école élémentaire Chaulan
- 1 classe découverte autour de l'environnement Huveaune – octobre 2024 – 24 élèves de l'école élémentaire Perussonne
- 1 classe découverte autour de la science et de l'écologie positive – novembre 2024 – 21 élèves de l'école élémentaire Beaudinard

Loisirs Vacances

Le service Loisirs Vacances Périscolaire, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, gère 3 types de structures dédiées à l'accueil des enfants, des adolescents, des familles ou encore des adultes en formation :

- 19 sites d'accueils périscolaires dans les écoles d'Aubagne
- 4 Centres de loisirs également dans les écoles + 1 dans la colline, dédié à l'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable) labellisé LPO et accueillant de nombreuses classes de découvertes et actions environnementales
- 1 Centre de vacances à St-Vincent-les-Forts dans les Alpes-de-Haute-Provence, également labellisé LPO.

4 domaines d'actions

- Formation et sensibilisation des équipes (Ex : formation et action ramassage + tri des déchets)
- Sensibilisation des publics
- Utilisation de matériel respectueux de l'environnement
- Inscription dans les Evénements comme la journée de l'eau, de la forêt, de l'environnement, ...

De nombreux projets sont développés en partenariat notamment avec l'Education Nationale, la Ressourcerie, la Maison Régionale de l'Eau, le CPIE Côte Provençale, l'Epage HUCA ...

Les centres de loisirs

Dans la même dynamique, dans **les Centres de loisirs** maternelles et élémentaires, les animateurs développent des projets de sensibilisation des enfants au respect de l'environnement, notamment au travers de sorties, randonnée nature, de ramassage de déchets, sur les berges de l'Huveaune, de la création de jardins pédagogiques, d'hôtels à insectes, de pique-nique et goûters zéro déchet.

Les structures s'inscrivent également dans des événements comme la journée de l'environnement, de l'eau, de la forêt, avec une sensibilisation des familles chaque fois que cela est possible (invitation à nous accompagner ou à nous rejoindre)

Les « Espillières »

Un Centre de loisirs dans la colline est spécialement dédié au projet Education au Développement Durable (EDD), il est encadré par un directeur et une équipe formée autour de la thématique environnementale et du développement durable.

C'est un lieu pédagogique qui accueille également les enfants en temps scolaire à l'occasion de classes de découvertes, des adultes en formation et les événements portés par la ville d'Aubagne.

De nombreux projets y sont développés dans la perspective d'en faire un lieu écoresponsable :

- La création d'une rivière pour connaître le cycle de l'eau
- Des journées low tech
- Des plantations, une forêt, un arbre à palabres
- Une cabane participative.

Le Centre de vacances de Saint Vincent les Forts

Le Centre de vacances décline également l'EDD au quotidien au travers des actions suivantes :

- Tri des déchets au niveau de la restauration (restes alimentaires compostables, emballages individuels) mise en place de nouveaux composteurs en partenariat avec la communauté de commune CCVUSP
- Tri des déchets au niveau de la production et des espaces chambres et salles d'activités (cartons, emballages, papiers)
- Elimination de tous les contenants jetables : verres, assiettes, couverts et sacs plastiques pour les repas (remplacés par des contenants lavables)
- Gourdes demandées aux familles ou fournies par le Centre
- Economie d'eau, au travers de robinets adaptés, d'affichettes de rappel des consignes etc...

Pratiques d'une alimentation durable avec la confection de goûters zéro déchet avec l'équipe de production et de direction :

- Réflexion sur les menus :
 - Sensibilisation à l'équilibre alimentaire
 - Diminution des produits gras et sucrés au profit du « fait maison », améliorer le goût et valoriser le travail de l'équipe de cuisine
 - Augmentation de la consommation et de la valorisation des produits de saison
 - Mise en place de goûters maison, et les goûters à base de pain, en limitant les produits transformés et donc les emballages individuels

- Les pique-niques :
 - Autant que faire se peut, favoriser les pique-niques maison (amélioration de la qualité gustative et limitation des déchets).

- Dans le cadre du séjour « Tous à table » avec des enfants de 11 – 14 ans

Le séjour est axé sur l'initiation à la cuisine et sur la découverte des aliments. Les jeunes participent à des ateliers culinaires divers et variés.

Le séjour a évolué depuis 6 ans avec des animations centrées sur la nutrition, la santé, le goût, et il doit encore s'enrichir à l'avenir :

 - Atelier sur l'équilibre alimentaire qui permet aux participants de faire une analyse intéressante de leur consommation.
 - Elaboration d'un menu équilibré, réalisé par l'équipe de cuisine durant le séjour et proposé à tous ; une action concrète et valorisante pour les jeunes qui obtient un franc succès !
 - Fabrication de pâtisserie et de pâtes artisanales avec des artisans locaux : « mettre la main à la pâte » éveille la curiosité et participe à l'éducation à la nutrition et au goût !

- Réalisation d'un jardin aromatique

Un espace où les plantes sont mises en valeur (Ciboulette, Menthe, Saugue ananas, Verveine citronnée, Marjolaine) et utilisés en cuisine pour la confection de sauces ou en animation sur l'éveil des sens.

La structure accueille des séjours et de classes transplantées sur la thématique de la découverte et du respect de l'environnement.

Exemples de séjours : Tous à table / Citoyens / Rand'huskies.

Exemples de classes transplantées : Montagne et activités d'autrefois / patrimoine naturel de montagne.

Les accueils Périscolaire

Les coordinateurs sensibilisent toute l'année les adultes, afin de créer à partir des ressources existantes et ainsi éviter d'acheter du « déjà tout fait ».

De manière générale, dans les accueils périscolaires, les animateurs proposent aux enfants des ateliers d'arts plastiques à partir de matériaux de récupération, notamment pour la préparation de la fête des accueils périscolaires du mois de juin ou à l'occasion de la fête des familles (Ex : tableaux à partir d'emballages de goûters, jeux de société fabriqués avec du tissu, du carton, des bouchons etc...).

Afin d'impliquer les adultes, une affiche plastifiée pour la récupération de matériel dont le contenu est modifié régulièrement est apposée à l'entrée de chaque structure à destination des familles et au Pôle Enfance à destination des agents.

L'utilisation du papier est limitée (utilisation de brouillons pour les dessins libres) et les commandes se font prioritairement sur du matériel, des jeux et des jouets respectueux de l'environnement, écolabellisés. Aucune paille n'est utilisée. Quelques exemples : jeux en plastique recyclé, jouets en bois (briques 100% recyclées, recyclables) crayon sans bois, bâton de colle recyclable ...

Pour la fête du mois de juin à l'Espace des Libertés, différentes réalisations ont été créées avec du bois et de vieux meubles récupérés aux Services Techniques, à la Ressourcerie, des jeux avec du carton, des roues de vélos, et des parapluies pour la décoration de la salle.

Des ateliers couture ont également été mis en place pour la réalisation de nappes en tissus avec de vieux draps. Création de sac de lest pour des jeux d'adresses remplis de papier de la déchiqueteuse du Pôle Enfance.



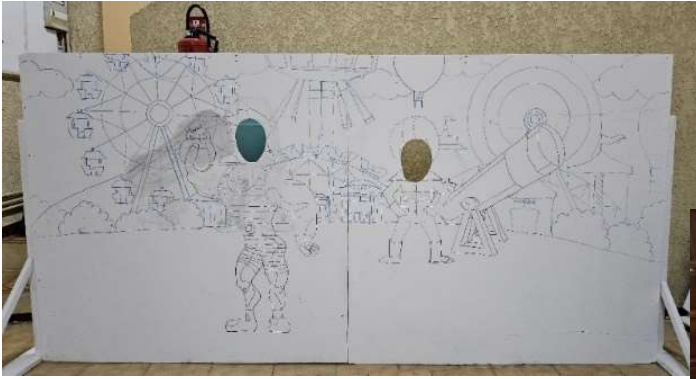
Récupération d'une ancienne étagère pour un jeu de tir aux canards



Création d'une nappe pour une présentation d'objets

Jeux d'adresse et de réflexion avec du carton





Fabrication d'un passe-tête géant avec 2 panneaux de récupération repeints en blanc et avec le motif en lien avec le thème de la Fête foraine

Dispositif « Classes Engagées », éducation à l'environnement

La Métropole Aix Marseille Provence est engagée depuis plusieurs années dans une politique de transition écologique et souhaite davantage sensibiliser les plus jeunes.

Un dispositif « Classes engagées » est ainsi créé pour permettre à chaque enfant au cours de sa scolarité de bénéficier d'une intervention sur la transition écologique sur des axes tels que « milieux terrestres », « consommation responsable », « qualité de vie et adaptation », ou « milieux aquatiques et zones humides ».

Chaque enseignant bénéficie ainsi gratuitement d'outils pédagogiques, d'interventions en classe ou sur le terrain. Chaque année, il sera proposé à 900 classes de s'y inscrire.

Pour Aubagne, 30 classes ont été retenues pour l'année 2024-2025, représentant 681 élèves.



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

VILLE D'AUBAGNE

IV/ Une Mobilité douce pour tous

IV/ a) DES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LE VELO

UN ÉVÈNEMENT VÉLO

La Ville d'Aubagne conforte sa volonté d'engager une réflexion et des actions en faveur de la place du vélo sur son territoire. Cet engagement se renforce avec l'organisation le 9 octobre 2024 à Aubagne des Rencontres du Vélo et des Mobilités douces portées par Go Met' – média numérique de l'aire métropolitaine.

Lors de ce salon, le plan Vélo et Marche du territoire aubagnais a été présenté, outre les divers ateliers (réparation, sensibilisation routière, randonnées à vélo électrique, démonstrations ...) et les nombreuses actions de sensibilisation pour le public.

MOBILIDÉES, INCITATION À LA MOBILITE DOUCE

L'association Mobilidées œuvre depuis 2011 au développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle sur les parcs d'activité d'Aubagne. Elle accompagne les entreprises et les territoires économiques dans l'élaboration du Plan de Mobilité (PDM), comme les modes actifs (vélo, marche à pied), les transports en commun, le covoiturage.

Elle est l'interface des pouvoirs publics auprès des entreprises concernant la mise en œuvre des politiques publiques en matière de mobilité.

Au Printemps 2024, Mobilidées a proposé à la Ville d'Aubagne de promouvoir les mobilités douces à travers l'opération « Libre en selle », permettant à 6 agents municipaux de bénéficier du prêt d'un vélo à assistance électrique (VAE) pendant 3 semaines, pour inciter à la pratique dans le cadre des déplacements liés au travail ou aux loisirs.

L'association a sélectionné des agents qui ont grandement apprécié la démarche, qui aura permis à certains de décider de s'équiper en ayant toutes les informations nécessaires (aide au financement, ...).

Le 30 septembre 2024, en partenariat avec Mobilidées, la Ville d'Aubagne a pu inviter ses agents à tester le co-voiturage sur la plateforme www.karos.fr avec des conditions attractives (sans frais pendant 6 mois pour les co-voitureurs passagers, retour pris en charge si le co-voitureur annule le trajet au dernier moment).

IV/ b) PRÉSENTATION DU PLAN AUBAGNE À VÉLO 2024 - 2030

Le Gouvernement a lancé un plan « vélo et marche » pour la période 2023 - 2027 avec trois principaux objectifs :

- Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
- Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances
- Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière

La Région Sud et la Métropole Aix Marseille Provence ont également mis en place un Plan Vélo afin de développer l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, de favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre, de renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo.

Le vélo présente en effet de nombreux avantages :

- 30 min de vélo ou de marche par jour revient à réduire le 30% le risque de maladie comme les problèmes cardio-vasculaires, le diabète, le cancer, le stress, selon l'ADEME
- Les cyclistes ont 10 fois moins de risque d'être blessés qu'en voiture
- Se déplacer en vélo permettrait d'économiser 650 kg de CO2 par personne et par an, soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop
- Le vélo est considéré comme le moyen de déplacement le plus performant pour les trajets de moins de 5Km comme la marche pour les trajets de moins d'1km. Or ces distances représentent 40% des trajets quotidiens effectués !
- Pour un trajet de 10km/jour, le coût des dépenses est de 100 euros/an à vélo contre 1000 euros/an en voiture !

En adéquation avec les initiatives nationales, régionales et locales, mais également pour répondre à une demande croissante, la Ville d'Aubagne a établi un plan « Aubagne à vélo » 2024 - 2030, proposant des actions en faveur de la mobilité douce.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des aménagements et projets existants ou en cours de réalisation.

Elles se déclinent en 3 volets : Sport, Travail, Loisirs.

IV/ c) VÉHICULES ÉLECTRIQUES : INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGES

Le déploiement de neuf nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques était prévu par deux prestataires pour faire suite aux cinq bornes déjà installées en 2023 : route nationale 8-Le Charrel, avenue de Verdun, avenue des sœurs Gastines, centre de vie agora et rue Jeanne d'Arc.

En 2024, une borne de recharge a été installée le 21/08/2024 (Templier) par le prestataire Izivia, et 4 autres sont prévues fin 2024 ou début 2025 (en attente de raccordement par Enedis) : Péri, Saint Michel, Faïenciers, Antide Boyer.



Pour le prestataire Engie, ce sont deux bornes supplémentaires qui ont été mises en place et raccordées le 16/10/2024 : Avenue Roger Salengro et Avenue de Jouques. Les deux restant à déployer sont en attente de signature de convention de servitude (Verriers) et du choix d'un emplacement à affiner suite au diagnostic technique (Goums).



Dans le même esprit, la Ville d'Aubagne souhaite encourager les véhicules électriques dans sa propre flotte.

Le CCAS poursuit également son engagement pour des déplacements moins polluants. Ainsi, la flotte de véhicules continue sa mutation avec le changement du véhicule de direction précédemment thermique par un véhicule de type hybride plus propre. Plusieurs bornes sont installées au CCAS pour recharger les véhicules électriques destinés au déplacement des aides à domicile.

LE VAL'TRAM : LES TRAVAUX CONTINUENT

Le Val'Tram consiste en une réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer entre Aubagne et La Bouilladisse, desservant 5 communes en allégeant le trafic routier et en diminuant la pollution due à la circulation routière, tout en créant des îlots de fraîcheur et en préservant des espaces de biodiversité.

Le Val'Tram constituera 14,4 kms de voie entre la gare d'Aubagne et le centre-ville de la Bouilladisse. Tout au long de son parcours, 5 parkings relais permettront de stationner 500 véhicules.

L'objectif est d'atteindre 16000 voyageurs par jour en tramway, dont 6000 sur le nouveau tronçon, diminuant ainsi le nombre de véhicules estimé quotidiennement à 18000 sur l'axe La Bouilladisse – Aubagne.

L'ensemble du parcours sera accessible aux personnes à mobilité réduite et aux mobilités douces (vélo, marche, ...).

Un coordonnateur environnemental indépendant et spécialisé en écologie est affecté au chantier, il est chargé du contrôle et suivi environnemental.

Chaque entreprise de travaux rédige un Plan d'Assurance Environnement avant le début des travaux, détaillant :

- Les mesures de prévention (propreté et révision du matériel)
- Les mesures de prévention et d'intervention en cas d'accident : procédures adaptées aux enjeux et substances utilisées
- Les procédures de réalisation des travaux selon le respect des milieux naturels environnants.

Pour minimiser la pollution lumineuse, seuls les parkings relais, les stations et certaines intersections seront éclairés en zone péri-urbaine. L'éclairage public sera programmé pour une extinction entre 21h30 et 5h30.

Des passages pour la petite et la moyenne faune seront aménagés pour renforcer la transparence écologique de la voie. De même, des dispositifs de réduction du risque de collision avec l'avifaune (oiseaux) et les petits mammifères seront mis en place : mise en place d'anti-perchoirs sur les poteaux, sommets des poteaux creux bouchonnés.

Des pêches de sauvegarde des poissons ont été faites dans l'Huveaune et le Merlançon ; les poissons seront relâchés en amont. Les graviers des zones potentielles de frayères sont prélevés et stockés sous la supervision d'un écologue et de la Fédération de Pêche ; ils seront réintroduits après intervention pour la remise en état du lit du cours d'eau.

Le choix d'une réduction des espaces verts a été fait au profit du maintien d'habitats favorables aux reptiles et à l'avifaune. Sur l'ensemble du tracé du Val'Tram, 416 arbres de haute tige seront plantés, ainsi que 10878 arbustes et vivaces graminées (plantations prévues en 2025).

Le projet prévoit également l'aménagement d'une voie partagée en centre-ville d'Aubagne (entre la rue Barthélémy et la rue du commandant Mauric).

Une voie douce sera créée permettant une perméabilité piétonne et cycle entre la Campagne Valérie et la station de Napollon (à proximité du Chemin de Longuelance et de la Carreirade d'Allauch), représentant 1,8 kms de linéaire. Ce parcours est aujourd'hui totalement inexistant entre le centre-ville urbain dense d'Aubagne et ses quartiers périphériques en cours de densification, en raison de la coupure par l'autoroute A501 et la voie ferrée. La réalisation de ce tronçon de voie verte contribuera à désenclaver et offrir une connexion à ces quartiers.



Sur tout le parcours sont prévus des aménagements cyclables.

Outre la création d'une zone de rencontre sur la rue du Dr Barthélémy et de bandes cyclables et contre-sens cyclables au bas de l'avenue Salengro et du cours Voltaire Est, une voie verte sera créée, traversant le parc des Défensions et rejoignant la piste cyclable aménagée dans le cadre du projet BHNS au niveau du pont sur l'Huveaune de la RD43a.

Les aménagements cyclables du Val'Tram sont conçus en complémentarité du plan vélo métropolitain qui prévoit la réalisation de 16 lignes de vélo sécurisées.

La ligne 7 de ce plan emprunte un itinéraire plus ou moins parallèle au Val'Tram (du fait des coupures dues aux tunnels trop étroits pour permettre le passage d'une bande cyclable).

La mise en service du Val'Tram est prévue au printemps 2026.



LE BHNS (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE) OU BUS + : UN BUS NOUVELLE GENERATION AU GAZ NATUREL

Dans le cadre des projets prioritaires du plan « Marseille en grand » soutenu par l'Etat, le projet de Bus à Haut Niveau de Service ou BHNS (dit aussi Chronobus ou Bus +) continue d'avancer. Sa mise en service est prévue en 2025.

Le tracé de 6,5kms d'Aubagne à Gémenos reliera le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Aubagne aux zones d'activités de Camp de Sarlier et la zone des Paluds à la zone commerciale de la Martelle et au parc d'activités de la plaine de Jouques à Gémenos.

Les premières phases de travaux ont permis la création d'une voie réservée aux bus et BHNS dans le sens entrant vers le centre-ville d'Aubagne au niveau de l'avenue Marcel Pagnol, ainsi que la création d'une rampe entre la gare d'Aubagne et l'avenue Roger Salengro, déjà en service. Les trottoirs ont été entièrement refaits.

Les actions prévues dans le cadre de la mobilité douce (pistes cyclables, voies douces, plantations d'arbres et autres végétaux) seront mises en œuvre en 2025 dans le phasage des travaux.



Le Bus + en chiffres :

- Un parcours total de **6,5 km**, entre la gare d'Aubagne et la plaine de Jouques, dont **3 km** de voies réservées aux bus.
- 12 arrêts entièrement accessibles aux personnes à mobilités réduite desservis.
- Un itinéraire cyclable de **4 km**.
- Un temps de parcours de **15 minutes** entre la gare d'Aubagne et la plaine de Jouques.
- Un bus toutes les **10 minutes** aux heures de pointe.
- Un projet de plus de **32 millions d'euros** hors taxes.

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

VILLE D'AUBAGNE

V/ Des investissements pour plus de sobriété énergétique

V/ a) ÉCLAIRAGE PUBLIC

La démarche de réflexion engagée en 2016 sur la modernisation de l'éclairage public (avec l'appui d'un marché de Conception, de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance sur une durée de 12 ans) permet la mise en conformité et la mise en sécurité électrique et mécanique du patrimoine d'éclairage public de la ville, la limitation de la pollution lumineuse, une meilleure protection de la faune et de la flore, l'amélioration de la qualité globale de l'éclairage.

Le projet contribue à donner une cohérence d'ensemble au territoire grâce à un schéma directeur d'aménagement lumière qui respecte l'identité des lieux de la commune.

Ce programme de rénovation vise notamment à remplacer 5630 luminaires (lanternes), soit 80% du parc de la Ville d'Aubagne. Ces luminaires rénovés permettent de faire une économie énergétique de 70% et de réduire encore les intensités lumineuses de 50% entre 22h00 et 5h00 du matin.

Zoom sur les travaux programmés en 2024

Travaux de rénovation : **518 points lumineux et 845 K€ de travaux**

- Voirie communale :
469 points lumineux répartis autour de 19 armoires de commande,
646 K€ TTC de travaux.
- Voirie métropolitaine (ZI Paluds) :
49 points lumineux répartis autour de 2 armoires de commande,
199 K€ TTC de travaux.



Aujourd'hui, le programme prévisionnel de rénovation de l'éclairage public est tenu. La baisse continue de consommation entre 2017 et 2024 grâce à ce projet et à l'extinction partielle nocturne permet d'économiser 2,77GWh annuellement, ce qui représente une diminution de consommation énergétique de 71%.

V/ b) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : DES INITIATIVES POUR UN FUTUR PLUS DURABLE

De nombreux travaux continuent d'être menés afin d'assurer une rénovation énergétique de différentes structures municipales.

Au cours de l'année 2024, les prestations suivantes ont été réalisées :

*** Continuité du déploiement de la Gestion Technique de Bâtiment** dans les bâtiments communaux (Bâtiments intelligents) :

La mise en place de la Gestion Technique de bâtiment (GTB) dans les groupes scolaires aubagnais est un pas décisif vers une gestion énergétique plus intelligente et durable.

En permettant de réaliser en moyenne 15 % d'économies d'énergie, la GTB optimise l'utilisation des équipements en ajustant automatiquement les paramètres en fonction des besoins réels. Elle permet également une détection rapide des défaillances, évitant ainsi tout gaspillage d'énergie.

Mais ce n'est que le début : à terme, la GTB pourra aussi alerter sur d'autres problématiques comme les surconsommations dues à des fuites d'eau, des pertes de chaleur ou des dysfonctionnements plus subtils. Grâce à cette intelligence déjà installée, les services municipaux seront en mesure de réagir plus rapidement à ces futurs enjeux, ce qui renforcera encore la capacité de la collectivité à réduire son empreinte écologique et à économiser les ressources.

C'est une véritable transition vers un bâtiment "smart", qui optimise en permanence son efficacité.

- Espace des libertés : Sur l'Espace des Libertés, l'installation de la GTB a apporté des résultats concrets en très peu de temps. Depuis sa mise en place en janvier 2024, la consommation d'énergie en kW/h a été réduite de **35 %** entre janvier et septembre, ce qui est considérable.
- Sur 9 groupes scolaires, gain énergétique d'environ 15%.

Concernant les autres sites scolaires, il est encore trop tôt pour fournir un retour d'expérience sur les performances énergétiques. En effet, les installations ont été finalisées après la période de chauffe en 2024, et les gains n'ont donc pas pu être observés en conditions réelles d'utilisation. Les résultats attendus seront disponibles une fois que ces systèmes auront fonctionné sur une période complète de chauffe.

*** Audits énergétiques** : début de leur réalisation sur les bâtiments communaux

Six sites ont été traités en 2024 : écoles élémentaires de Beaudinard, Chaulan, Paul Eluard, Garenne, la Vassale et Centre de loisirs des Espillières.

L'objectif est de mieux connaître les bâtiments publics sous le prisme du potentiel énergétique des sites et de faire des propositions d'amélioration pertinentes afin de réduire et maîtriser les consommations d'énergie.

Outre le descriptif et l'analyse de l'existant, les audits proposent des recommandations de « bonnes pratiques » à mettre en place par les occupants, mais aussi des bouquets de travaux correspondant à un niveau de performance énergétique après travaux, en relation avec les objectifs du décret tertiaire.

Cette campagne de réalisation d'audits énergétiques se prolongera jusqu'en 2027 et servira de préalable à tous les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux.

*** Remplacement des chaudières** en vue d'économies énergétiques

Le remplacement des anciennes chaudières haute température par des chaudières à condensation est une avancée majeure en termes d'efficacité énergétique.

Contrairement aux chaudières classiques, les chaudières à condensation récupèrent une grande partie de la chaleur des fumées qui, dans les anciennes installations, était perdue. Ce principe de récupération permet de chauffer les bâtiments avec une consommation d'énergie nettement plus faible. La réduction directe de l'énergie consommée entraîne une baisse des émissions de CO₂, contribuant à la lutte contre le changement climatique. En plus de leur efficacité, ces chaudières offrent une meilleure fiabilité avec des systèmes redondants, garantissant que les écoles restent confortablement chauffées même en cas d'avarie, sans surconsommation.

- Groupe scolaire Camp Major 1 (2 chaudières à condensation en cascade hybridées avec un système thermodynamique)
- Groupe scolaire Pin Vert (ajout d'une chaudière à condensation, redondance)
- Groupe scolaire Tourtelle (remplacement d'une chaudière par 3 chaudières murales à condensation)

Cas particulier du système hybride de Camp Major 1 :

Sur ce site, une solution hybride a été choisie, combinant un système thermodynamique et des chaudières à condensation.

L'idée est simple et efficace : le système thermodynamique, avec un coefficient de performance (COP) de 3, prend la priorité pour fournir la majorité de l'énergie nécessaire, réduisant ainsi considérablement les consommations énergétiques. Lors des périodes plus froides, quand les besoins sont plus importants et que les radiateurs haute température nécessitent une chaleur plus élevée, les chaudières à condensation prennent le relais pour assurer un confort thermique optimal.

Cet équilibre intelligent allie efficacité énergétique et performance, tout en maximisant les économies.

*** Mise en place de système thermodynamique à faible consommation : Eté 2024**

A l'école maternelle Valriant, le remplacement des radiateurs électriques par des pompes à chaleur (PAC) AIR/AIR permet un saut qualitatif en termes d'efficacité énergétique. Les PAC consomment nettement moins d'énergie que les radiateurs électriques, tout en offrant la possibilité de chauffer et de climatiser les locaux selon les besoins. Couplées à la GTB, elles sont optimisées pour ne consommer que ce qui est nécessaire, réduisant ainsi les coûts et les émissions de CO2.

Au Centre de Loisirs des Espillières, l'ancienne chaudière fioul a été remplacée par un système thermodynamique VRV, un choix nettement plus performant. Ce type de système permet de chauffer et de rafraîchir les espaces de manière efficace tout en réduisant la consommation d'énergie par rapport au fioul, notoirement polluant. Grâce à la GTB, tout est piloté avec précision pour éviter le gaspillage, ce qui garantit une meilleure gestion énergétique à long terme.

*** Marchés publics :** inclusion systématique de critères de qualité environnementale et de développement durable dans les marchés publics de travaux, incluant les chantiers propres, à faibles nuisances, avec engagement écologique et tri des déchets, utilisation de matériaux spécifiques ...

Marché lié aux travaux à Saint Vincent les Forts, marché du Pôle des Passons.

*** Dernière tranche de remplacement de l'éclairage** par des LED dans les écoles + Centralisation de l'éclairage en lien avec le contrôle d'accès à l'école Tourtelle.

*** Remplacement de la masse filtrante** du système de filtration du bassin ludique de la piscine Alain Bernard pour une meilleure efficacité.

*** Recyclage des déchets de chantier** de la régie municipale des bâtiments : le matériel électrique est restitué au fournisseur pour recyclage et les déchets de chantiers sont déposés en déchetterie.

V/ c) RÉHABILITATION DE L'HABITAT

La Ville d'Aubagne s'est engagée dans une politique volontariste de requalification de son centre historique dès 2014. Depuis, les actions se poursuivent en matière de requalification de l'espace public mais aussi d'acquisition de commerces ou encore de valorisation du patrimoine historique.

Deux dispositifs ont été mis en place pour faire face aux diverses situations de paupérisation et leurs conséquences sur le patrimoine bâti, dont la précarité énergétique :

- un protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne, adopté en Conseil Municipal le 22 mars 2022 en vue de renforcer l'action communale déjà engagée ;
- un « Permis de Louer » adopté en Conseil Municipal le 21 juin 2022 pour assurer un logement digne et décent aux locataires sur le territoire communal.

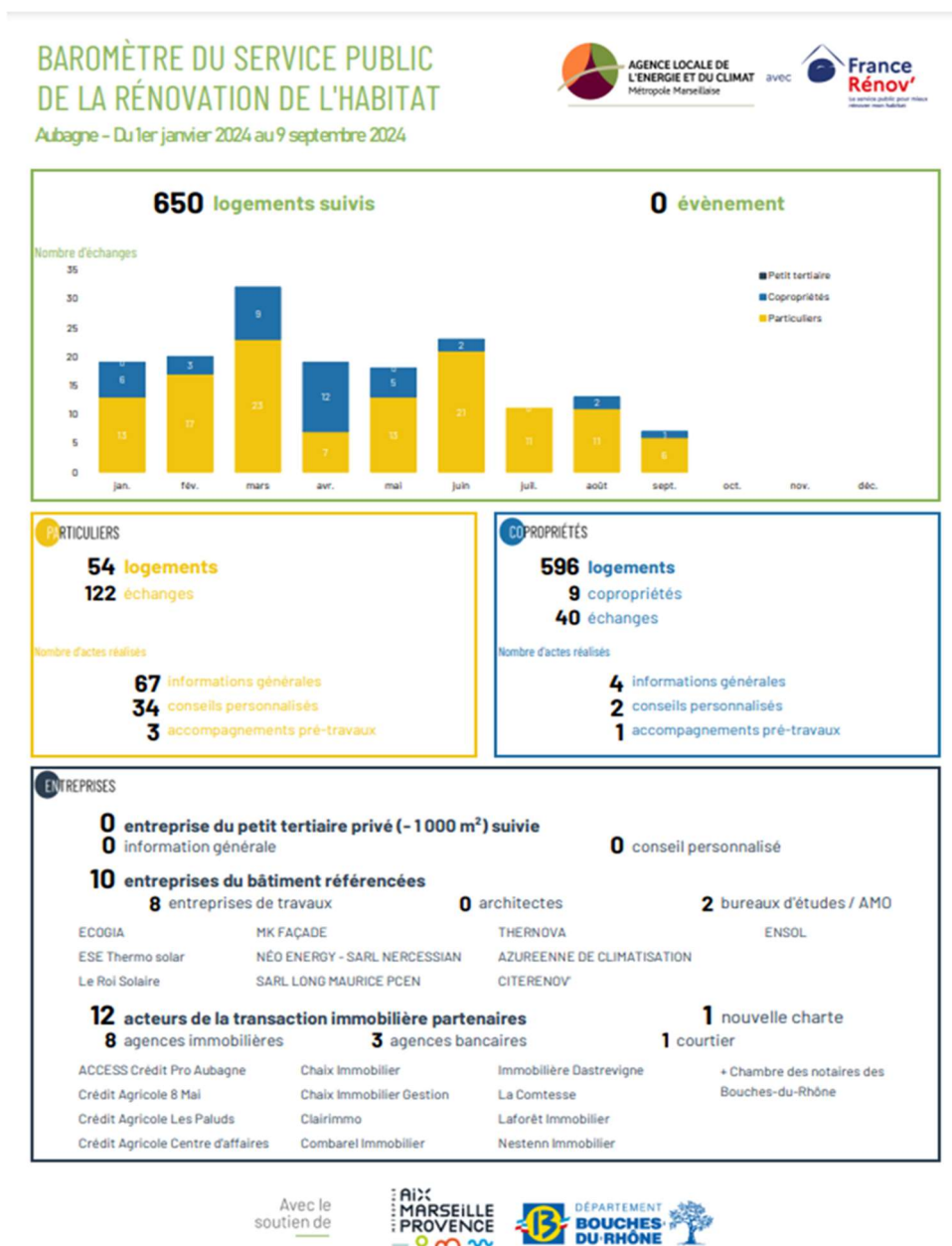
En Août 2024, on recensait 88 demandes de permis de louer depuis sa mise en place.
 Nombre de demandes de permis de louer :

2023	36 demandes
2024	88 demandes

PERMANENCE LOCALE DE L'ALEC A AUBAGNE :

Depuis sa création en juillet 2012 par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud, l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) œuvre au développement des conditions favorables à la transition énergétique sur le territoire d'Aix Marseille Provence et sur le Pays d'Aubagne.

Le Baromètre de la Rénovation de l'Habitat de l'ALEC montre une progression sur un an, avec 3 fois plus de logements suivis, de nouveaux acteurs engagés et d'entreprises du secteur de la rénovation référencées.



ATELIERS ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Pour les habitants d'Aubagne, le logement est l'une des composantes essentielles de leur qualité de vie, et bon nombre d'entre eux résident dans une copropriété. La Ville d'Aubagne a souhaité soutenir le bien vivre en copropriété qui repose souvent sur un équilibre fragile qui dépend de nombreux facteurs liés au bon fonctionnement des organes de la copropriété (syndicat des copropriétaires, conseil syndical et syndic).

Même si les copropriétés font partie de la sphère privée, il est important de pouvoir prévenir l'apparition de certaines difficultés qui viendraient menacer les copropriétés du territoire aubagnais.

Ces difficultés peuvent être de nature technique (dégradation du bâti, des parties communes...), immobilière (vacance, squats...), financière (impayés de charges de copropriété...), sociale (paupérisation, surpeuplement des logements...) ou en lien avec la gestion de l'immeuble (absence de syndic, conseil syndical démuni...).

Pour éviter que ces problèmes ne surviennent, la Métropole et la Ville d'Aubagne ont demandé à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL13) de proposer aux copropriétaires aubagnais un cycle de 6 ateliers de formation, gratuits sur inscription, qui portent sur tous les sujets participant au bon fonctionnement de la copropriété.

En bénéficiant de ce socle de connaissances, les copropriétaires peuvent :

- Améliorer le fonctionnement général de leurs copropriétés ;
- Mettre en place la courroie de transmission entre eux et leur syndic ;
- Susciter la mise en place de conseils syndicaux et leur fonctionnement effectif ;
- Améliorer la présence des copropriétaires lors des Assemblées Générales ;
- Faciliter la prise de décision en assemblée générale notamment pour les travaux importants (mise en sécurité, rénovation énergétique...) ;
- Mieux lutter contre les impayés de charges de copropriété.

Ce premier cycle d'ateliers a démarré à Aubagne le 10 septembre 2024 et se terminera le 25 février 2025.



V/ d) L'EAU DES COLLINES : DES LEVIERS AU SERVICE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

La société publique locale dénommée « L'Eau des Collines » a été créée par les délibérations du 10 décembre 2012 (Aubagne), du 19 décembre 2012 (Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), 20 décembre 2012 (La-Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins) et du 27 décembre 2012 (Saint-Zacharie).

La société publique locale (SPL) « L'Eau des Collines » intervient pour exercer :

- la gestion du service de collecte et de transport des eaux usées de l'ensemble des communes constituant le CT4 au sein de la Métropole Aix Marseille Provence soit : Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges les Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint Zacharie ;
- la gestion du service d'assainissement non collectif sur tout le périmètre ci-dessus identifié ;
- la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable des Communes: d'Aubagne, La Penne sur Huveaune, Cuges les Pins et Saint Zacharie.

Suite à un contrat signé avec la Ville d'Aubagne, la société publique locale SPL « L'Eau des Collines » a changé les compteurs d'eau sur le territoire aubagnais entre mars 2022 et juin 2023.

Ces nouveaux compteurs « intelligents » permettent la « télérelève », synonyme d'avantages pour les usagers et l'environnement : information de fuite ou de consommation anormale, suivi de sa consommation ...

En 2024, 6 antennes sont déployées sur le territoire aubagnais pour permettre la communication des télérelèves.

Lorsque certaines zones ne permettent pas une remontée des informations depuis les compteurs, des répéteurs peuvent être installés pour améliorer la communication (objectif de télérelève : 92%).

CONCLUSION

L'année 2024 voit la poursuite de l'engagement continu de la Ville d'Aubagne en faveur de l'environnement.

Des axes forts ont été suivis et ont déjà des conséquences positives : la Ville d'Aubagne est notamment lauréate du label Cop d'Avance renouvelé pour 3 ans.

Les actions portées par la Ville s'inscrivent dans la continuité de l'écologie positive porteuse de solutions. Qu'il s'agisse de mobilité, d'espaces naturels, de biodiversité ou d'énergie, le bilan dressé par ce rapport illustre l'importance de la transversalité de ces actions menées en partenariat avec les acteurs engagés du territoire.

Les acteurs et partenaires tels que les associations locales, les organismes institutionnels et les concitoyens jouent un rôle indispensable dans la réalisation des objectifs fixés en étroite collaboration. La Ville d'Aubagne reconnaît l'importance de leurs actions et soutient les événements en lien avec l'environnement.

Forte de ces résultats, la Ville d'Aubagne s'est dotée d'une feuille de route au travers du Plan de la Transition Ecologique comprenant 5 priorités, 13 axes et 50 actions en matière d'environnement, qui constituent les axes structurants du projet environnemental jusqu'en 2030.

L'objectif commun d'œuvrer pour le bien-être de tous les Aubagnais et de garantir un avenir meilleur pour les générations à venir, reste plus que jamais une préoccupation permanente pour la Ville d'Aubagne.

